

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt trois Le 04 Décembre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. DECLE Sébastien.
ABSENTS : CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS: FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Révision des loyers au 01/01/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en place la révision mensuelle des loyers, comme décrit dans chaque bail de location, en fonction des indices prévus à l'article 'Révision des Loyers' de chaque contrat. Il propose ainsi les revalorisations qui suivent.

1) LOGEMENTS COMMUNAUX : indice du coût de la construction (ICC)

Indice ICC au 1^{er} trimestre 2022 : 1948 – Indice ICC au 1^{er} Trimestre 2023 : 2077

ADRESSES	LOYER 2023	LOYER 2024
250 RUE Nicolas Rambourg - Appt 05	427,66 €	455,98 €
43 Rue Bertran de Born - 7 passage Jules Raboisson	507,85 €	541,48 €
3 Place Eugène Leroy	454,39 €	484,48 €

2) LOGEMENTS COMMUNAUX : indice de révision des loyers (IRL)

Indice IRL au 3^{ème} trimestre 2022 : 136,27 – Indice IRL au 3^{ème} trimestre 2023 : 141,03

ADRESSES	LOYER 2022	LOYER 2023
300 rue Nicolas Rambourg - Appt 01	439,85 €	455,21 €

Indice IRL au 4^{ème} trimestre 2022 : 137,26 – Indice IRL au 2^{ème} trimestre 2023 : 140,59

ADRESSES	LOYER 2022	LOYER 2023
195 Marquis Jacques François - Logis des chapelains	429,20 €	439,61 €

L'indice de révision des loyers du 4^{ème} trimestre 2023 n'étant pas encore disponible, quatre autres logements seront révisables début 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les revalorisations ci-dessus au 1^{er} janvier 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles aux dossiers

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20231204-2023-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

Affichage : 06/12/2023

HAUTEFORT le 05/12/2023

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS